

Z

Une
université
dans
sa ville







Sommaire

9 PRÉFACE

Khaled BOUABDALLAH,
président de l'université de Lyon

11 INTRODUCTION

Olivier AURENCHE,
professeur émérite Université Lyon 2, université de Lyon

15 LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS À LYON AVANT L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE

Roland SAUSSAC

23 CHAPITRE 1

LES INSTITUTIONS

25 Introduction : Christian BANGE

33 Histoire de l'École nationale vétérinaire de Lyon (1761 à nos jours)
– Philippe JAUSSAUD

47 Les Écoles « La Martinière » à Lyon (1833 à nos jours).
Une histoire singulière – Jacques GARDEN

57 L'histoire universitaire de la médecine (1877 à nos jours)
– Alain BOUCHET

63 Les sciences de la vie dans le cadre de la faculté des sciences au XIX^e siècle et au
début du XX^e siècle (1808-1940) – Christian BANGE

- 77** De l'observatoire astronomique municipal à l'observatoire de l'université de Lyon (1862-1899), puis au Centre de recherche astrophysique de Lyon (1900-2012) – Alain BRÉMOND, Gilles ADAM, Bernard RUTILY et Emmanuel PÉCONTAL
- 85** L'École normale supérieure de Lyon : une délocalisation suivie d'une re-crédation. Récit d'un témoin – Maurice GARDEN
- 99** L'enseignement de la préhistoire à Lyon entre sciences de la Terre, archéologie et anthropologie (1890-2013) – Olivier AURENCHE, Martine FAURE et Alain BEECHING
- 107** L'organisation de la recherche universitaire en sciences humaines et sociales à Lyon (1920-1988) – Claude-Isabelle BRELOT avec le concours de Céline JUBEAU
- 123** Un exemple de recherche structurée en sciences humaines : la MOM (1975-2016) – Olivier AURENCHE et Pierre LOMBARD
- 129** Les trois temps de la faculté de droit de Lyon (1875-1935) – Nicole DOCKÈS-LALLEMENT
- 157** Les économistes de la faculté de droit de Lyon (1875-1940) – Jean-Pierre POTIER
- 167** Sciences Po Lyon : d'un institut d'administration provincial à une grande école de la Cité – Renaud PAYRE et Gilles POLLET
- 175** Regard sur l'histoire de l'Université catholique de Lyon (1875-1960) – Daniel MOULINET
- 181** La recherche en histoire religieuse à Lyon (1945-2013) – Bernard HOURS

201 CHAPITRE **2**

LES PERSONNALITÉS

203 Introduction : Olivier AURENCHE

207 Jean-Emmanuel Gilibert (1741-1814) – Christian BANGE

211 André Marie Ampère (1775-1836) – Michel DÜRR

215 Charles-Henry Tabareau (1790-1866) – Étienne BOURSEY

223 Claude Bernard (1813-1878) et ses disciples lyonnais – Christian BANGE

225 François-Emmanuel Verguin (1814-1865) et la fuchsine – Guy BERTHOLON

229 Jean Baptiste Auguste Chauveau (1827-1917) – Robert BOIVIN

235 Jules Raulin (1836-1896). Chimiste et biologiste – Guy BERTHOLON

239 Louis Lortet (1836-1909) – Philippe JAUSSAUD

241 Émile Hilaire Amagat (1841-1915) – Daniel MOULINET

247 Raphaël Dubois (1849-1929) – Renée et Christian BANGE

249 Charles Depéret (1854-1929) – Louis DAVID

251 Laurent Chabry (1855-1893) – Christian BANGE

253 Maurice Holleaux (1861-1932), Fernand Courby (1879-1932), Robert Flacelière (1904-1982) et Jean Pouilloux (1917-1996) – Georges ROUGEMONT

259 Victor Grignard (1871-1935) – Maurice CHASTRETTE

267 Joseph Vialatoux (1880-1970) – Daniel MOULINET

269 Henri Longchambon (1896-1969), un acteur clé du projet de création de l'INSA de Lyon – Marianne CHOUTEAU, Céline NGUYEN, et Joëlle FOREST

279 André Latreille (1901-1984) – Jean-Pierre GUTTON

283 Pierre Léon (1914-1976) – Nicole DOCKÈS-LALLEMENT

289 Les femmes professeures à l'université de Lyon au XX^e siècle
– Marianne THIVEND

299 La contribution des femmes à l'enseignement et la recherche
dans les sciences de la vie à la faculté des sciences de Lyon
– Christian BANGE

3

307 CHAPITRE

LES COLLECTIONS UNIVERSITAIRES

309 Introduction : Georges BARALE

313 L'origine des collections de la bibliothèque de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Brice ROSIER-LAPERROUSAZ

319 Le musée d'Histoire de la médecine et de la pharmacie Université Claude Bernard Lyon 1 – Jean NORMAND

325 René Koehler et les collections zoologiques de l'Université Claude Bernard Lyon 1 – Christian BANGE

329 Les collections des herbiers de Lyon et leurs rapports avec l'évolution de la recherche – Georges BARALE, Gaëtan GUIGNARD et Mélanie THIÉBAUT

337 Le Jardin botanique et le droguier de la faculté de pharmacie de Lyon (Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques) – Joël REYNAUD et Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA

343 Histoire des collections muséales d'histoire naturelle et les relations Muséum-université – Louis DAVID

351 L'art et ses doubles : le musée des Moulages de l'Université Lumière Lyon 2 – Dominique BERTIN

355 Les équipements de laboratoire et les appareils de physiologie à la faculté des sciences de Lyon – Dominique ROCHET, Renée BANGE et Christian BANGE

357 La collection de physique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 – Micheline BOUDEULLE, Jean-François JAL, Erwann JANNEAU et Jean-Paul MARTIN

371 CHAPITRE **4** **LES BÂTIMENTS**

373 Introduction : Daniel MOULINET

377 La faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon – Jean NORMAND

381 L'École vétérinaire de Lyon, du Logis de l'Abondance
au Couvent de l'Observance – Bruno HACHLER

387 La construction des palais des universités à Lyon (1876-1896)
– Dominique BERTIN

393 Hors de la tutelle de l'État, l'architecture des instituts catholiques
– Philippe DUFIEUX

405 L'université dans la cité : la Manufacture des Tabacs – Guy LAVOREL

417 CHAPITRE **5** **LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET INTERNATIONAL**

419 Introduction : Guy BERTHOLON

421 L'université et les maires de Lyon et de Saint-Étienne – Guy BERTHOLON

427 Paradoxes et métamorphoses de l'université de Saint-Étienne
(1969 à nos jours) – Michel BELLET

443 Le centre d'études universitaire de Bourg-en-Bresse en passant par le CEUBA
(1974 à nos jours) – Luc HARTEMANN

457 Lyon et le Levant. Le destin des établissements d'enseignement supérieur
et de recherche – Olivier AURENCHE

473 L'Institut Franco-Chinois de Lyon – Christian BANGE

483 EN GUISE DE CONCLUSION



Préface

L'université de Lyon : une mémoire jeune et riche d'avenir

◆ Khaled BOUABDALLAH¹

Notre université fait partie des « jeunes » universités, lorsqu'on la compare à l'université de Paris Sorbonne (1200), à l'université de Toulouse (1229), à l'université de Montpellier (1289), à l'université d'Oxford en Angleterre, ou à celle de Padoue en Italie. Ces universités d'obédience religieuse assurent, du moins en France jusqu'à la Révolution française, l'enseignement supérieur et la délivrance des diplômes correspondants, et notamment du doctorat. La Convention supprime toutes les universités en France et c'est l'Empire qui, par décret, crée une Université nationale et, dans chaque académie, une ou plusieurs facultés, dont celles de Lyon, en 1808.

Est-ce à dire que l'enseignement supérieur à Lyon commence en 1808 ? Ce serait trop simpliste, car des enseignements avaient été mis en place, notamment dans le domaine de la médecine, au Grand Hôtel-Dieu, avec la création du Collège des Médecins de Lyon et du Collège de Chirurgie. Cependant, la délivrance des diplômes n'était pas possible. C'est pourquoi Rabelais dut repartir à Montpellier pour soutenir sa thèse ! Dans un domaine voisin, un autre établissement d'enseignement supérieur vit le jour à Lyon avant la Révolution : il s'agit de la première École vétérinaire au monde, créée par Claude Bourgelat, dans le quartier de la Guillotière.

À partir de 1808, l'enseignement supérieur se développe à Lyon autour d'une faculté de théologie, d'une faculté des sciences et d'une faculté des lettres. Après la guerre de 1870, deux autres facultés se développent, une faculté de droit et une faculté mixte de médecine et de pharmacie, pour aboutir, en 1896, à la création de l'univer-

1 Président de l'université de Lyon, ancien président de l'université de Saint-Étienne.

sité de Lyon. Dès après la Seconde Guerre mondiale, et pour répondre au manque de cadres de l'industrie et du commerce, les universités mettent en place de nouvelles formations et plusieurs grandes écoles sont créées, comme l'INSA de Lyon, pour la formation des ingénieurs.

Après 1968, l'enseignement supérieur connaît de nouveaux changements avec la création de deux, puis trois universités disciplinaires à Lyon (sciences-santé, sciences humaines et sociales, et droit), ainsi qu'une université pluridisciplinaire à Saint-Étienne. Ces établissements répondent à une demande de formation croissante émanant d'étudiants dont le nombre est évalué à 130 000 aujourd'hui sur les différents sites.

Comme dans d'autres villes universitaires importantes, les universités et écoles se sont regroupées en un Pôle universitaire, puis Pôle universitaire de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et maintenant en Communauté d'universités et d'établissements (COMUE), destinée à développer les collaborations et à porter les grands projets structurants de l'avenir du site.

À Lyon, depuis les premières années de la troisième République, la collaboration avec les collectivités locales a toujours été importante et féconde. À titre d'exemple, c'est grâce au docteur Gailleton, maire de Lyon, que la faculté mixte de médecine et de pharmacie a été créée et, qu'à partir de 1896, la municipalité construit les bâtiments du quai Claude-Bernard. Aujourd'hui, c'est la Région Rhône-Alpes qui porte la responsabilité des universités. Elle soutient un grand nombre d'actions, notamment dans le cadre du contrat de plan État-Région auquel participe également la Métropole de Lyon. Celle-ci et Saint-Étienne Métropole sont aussi des partenaires incontournables du développement universitaire, tant par leurs apports à l'élaboration des schémas de développement universitaire sur la ville (en lien avec les problèmes de transport ou de logements des étudiants), qu'à leur soutien aux grands projets du site.

Malgré cette courte existence d'à peine deux siècles, l'enseignement supérieur à Lyon et à Saint-Étienne méritait que son histoire fût écrite, car elle a fait l'objet d'un grand attachement de la part d'hommes et de femmes qui surent développer des enseignements de haut niveau, une recherche d'excellence et le talent de leurs étudiants.

Les grands défis qui attendent la Communauté d'universités et d'établissements « Université de Lyon » seront autant d'occasions d'écrire de nouveaux chapitres de cette histoire riche d'un potentiel scientifique exceptionnel, de grandes réalisations et de succès qui la mettent désormais au rang des meilleures universités européennes.

Introduction

◆ Olivier AURENCHÉ²

Cet ouvrage est, en grande partie, le fruit d'un colloque qui s'est déroulé pendant cinq semaines (octobre-novembre 2011), à raison d'un après-midi par semaine, dans le grand amphithéâtre de l'université de Lyon, quai Claude-Bernard. L'assistance, plus que clairsemée, avait montré à cette occasion l'intérêt tout relatif que la population lyonnaise portait à son université... Le colloque s'était accompagné d'une exposition aux Archives municipales de Lyon (octobre 2011-février 2012).

Raison de plus, s'il en fallait une, pour conserver une trace de cette manifestation, même si le présent ouvrage ne contient pas la totalité des communications présentées. Une quinzaine seulement des conférences prononcées ont pu être reprises dans ce volume et deux posters ont été transformés en texte continu. Certains auteurs n'ont pas souhaité laisser de trace écrite de leur intervention. Il a donc fallu solliciter, *a posteriori*, d'autres collègues qui ont bien voulu fournir des contributions inédites.

La parution de l'ouvrage se révélait d'autant plus nécessaire que le dernier livre sur l'histoire de l'université de Lyon remonte à... 1919. Le constat était déjà sans appel : « Lyon n'a pas le lustre d'un long passé universitaire. » (Ehrard 1919, 1). Plusieurs communications le confirment. Mais on peut mesurer le chemin parcouru : alors qu'en 1919 un auteur unique pouvait embrasser les premières années de l'histoire de l'université lyonnaise, il n'a pas fallu, aujourd'hui, moins d'une cinquantaine d'auteurs, pour rendre compte de la suite de l'aventure...

L'ouvrage s'ouvre sur un texte liminaire de R. Saussac qui présente, en quelque sorte, l'histoire de l'université lyonnaise « d'avant l'université ». Celle-ci, en effet, après plusieurs tentatives, ne fut formellement et définitivement créée qu'en 1896 : « La seconde ville du royaume, connue par ses imprimeurs, n'a pas d'université et devra attendre le XIX^e siècle pour obtenir satisfaction. » (Saussac, ce vol., p. 15 ; Dufieux, ce vol., p. 393). C'est l'histoire de ce paradoxe qui est retracée dans les pages qui suivent.

2 Professeur émérite à l'Université Lumière Lyon 2, université de Lyon.

L'ouvrage s'organise ensuite en cinq chapitres. Le premier (*Les institutions*) évoque les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents aujourd'hui à Lyon et qui ont bien voulu répondre à l'invitation. Il faudra attendre le cinquième et dernier chapitre (*Le développement local et international*) pour trouver les autres implantations universitaires dans la région, à Saint-Étienne et Bourg, et dans le Proche-Orient.

Le deuxième chapitre (*Les personnalités*) dresse le portrait de personnages qui ont contribué, depuis les origines, à la bonne marche des institutions ou au renom scientifique de l'université lyonnaise.

Une des principales originalités de cette université fait l'objet du chapitre trois (*Les collections universitaires*). Malgré leur courte histoire, plusieurs facultés abritent des collections dont l'importance dépasse très largement la ville ou la région. Ces collections, qui sont le résultat de nombreux dons, couvrent des domaines aussi divers que l'archéologie, la géologie, la zoologie, la botanique, la médecine ou la physique.

Le chapitre quatre (*Les bâtiments*) aborde l'aspect architectural, avec la présentation des premiers bâtiments spécialement conçus pour un usage universitaire (bâtiments du quai Claude-Bernard ou des facultés catholiques, domaine de Grange Blanche), ou de bâtiments transformés pour leurs nouveaux occupants (Manufacture des Tabacs, Prison Saint-Paul). On y relate aussi les tribulations de l'École vétérinaire, la première, en France, à avoir ouvert ses portes.

Le cinquième et dernier chapitre (*Le développement local et international*) confirme enfin l'attrait de l'université pour l'Orient, proche ou extrême, ne faisant que suivre, en la matière, la route de la soie que la politique de la ville et de ses industriels avait ouverte.

Que retenir de cette histoire de l'université lyonnaise ? Que, pendant longtemps, l'université, *stricto sensu*, n'occupait dans la ville qu'une portion congrue, au profit d'établissements destinés à former une main-d'œuvre et un encadrement plus directement utiles à la vie économique locale. Il suffit de consulter la liste des établissements d'enseignement supérieur qui, à côté des facultés (droit et lettres, médecine et sciences) nouvellement installées quai Claude-Bernard, existaient à Lyon au début du XX^e siècle : une École de chimie industrielle, une École française de tannerie, une École centrale lyonnaise, une École supérieure de commerce, une École vétérinaire (déjà citée), une École du service de santé et un Institut bactériologique (Ehrard, 1919). La filiation entre les écoles La Martinière et l'École centrale illustre parfaitement cette spécificité lyonnaise (Garden J., ce vol. p., 47). Une autre originalité lyonnaise est la scission opérée après 1968 au sein de la faculté des lettres. Les conséquences de cette séparation entre une Université Lyon 2 et une Université Lyon 3 abritant en partie les mêmes disciplines trouvent leur écho dans plusieurs contributions.

Tous ces établissements, et d'autres, nouvellement créés, au nombre de dix-huit, sont désormais rassemblés au sein d'une même entité pourvue en moins d'une vingtaine d'années de sigles successifs : PUL (Pôle universitaire lyonnais) détricoté en PRES (Pôle de recherche(s) et d'enseignement(s), devenue COMUE (Communauté d'universités et d'enseignements), enfin baptisée IDEX (Initiative d'excellence, à ne pas confondre avec une Excellente Initiative!), et qui porte désormais le nom.... d'Université de Lyon!

Sans prétendre à l'exhaustivité — l'histoire récente et la situation actuelle sont peu abordées — le présent ouvrage donne un aperçu des différentes facettes d'une institution en évolution permanente.



1



LES INSTITUTIONS





Introduction

◆ Christian BANGE⁴

Comme l'a montré Roland Saussac dans l'introduction générale de cet ouvrage, s'il a existé avant la Révolution un enseignement supérieur à Lyon, notre ville n'a pas été le siège d'une de ces universités qui attiraient les étudiants à la fois par la qualité de l'enseignement qu'elles dispensaient (encore qu'elle fut parfois bien relative) et par les grades qu'elles décernaient. Supprimées par la Révolution, elles réapparaissent sous l'Empire et la mise en place de l'Université impériale à partir de 1808 fait naître des espoirs à Lyon : les jeunes Lyonnais pourront-ils enfin obtenir dans leur ville les diplômes nécessaires pour poursuivre des activités professionnelles dans des domaines aussi divers que ceux qui exigent une qualification en droit, en médecine ou en théologie ? Sauf en ce qui concerne cette dernière, la réponse est non. Le pouvoir impérial se borne à doter Lyon de trois facultés, lettres, sciences et théologie, qui attirent peu de candidats en ce début du XIX^e siècle. Les facultés professionnalisantes, droit et médecine, ne seront installées que beaucoup plus tardivement dans le siècle, par la Troisième République. Les pages qui suivent présentent le cadre général dans lequel s'est opérée la transformation de Lyon en une puissante ville universitaire ; on trouvera, dans les contributions qui constituent ce premier chapitre consacré aux institutions, les principaux traits de débuts laborieux à partir de l'Empire et quelques exemples significatifs de l'épanouissement qui leur succède ainsi que de leur histoire récente.

Est-ce à dire qu'en matière d'enseignement universitaire, Lyon aurait été brimée par l'Empereur, si attentif pourtant, comme on le sait, à sa prospérité ? Pas vraiment. Sur le territoire français, peu de villes seront pourvues de toutes les facultés qui entrent dans la composition de l'Université impériale. La médecine reste réservée aux trois villes qui ont bénéficié de la création d'écoles supérieures quelques années plus tôt (Paris, Montpellier et Strasbourg). En dépit d'une tradition d'enseignement supérieur assurée sous l'Ancien Régime par des collèges de médecine et de chirurgie et malgré la présence d'hôpitaux renommés (ce qui donne d'ailleurs naissance à un projet de faculté de chirurgie, rapidement abandonné), Lyon devra se contenter d'une École secondaire de médecine, établie en 1821 et transformée en 1841 en École préparatoire ; les étudiants doivent aller suivre au moins la dernière année d'étude

4 Professeur honoraire à l'Université Claude Bernard Lyon 1, université de Lyon, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

dans une des facultés existantes et y soutenir leur thèse. Quant au droit, malgré les sollicitations lyonnaises, c'est Grenoble, bien soutenu en haut lieu, qui a obtenu de bénéficier d'une faculté, ayant fait valoir l'ancienneté de l'enseignement du droit en Dauphiné (à Grenoble, puis à Valence avant la Révolution) ainsi que la qualité des juristes présents dans la ville, ci-devant siège d'un Parlement. Là encore, malgré la présence d'une cour d'appel, les Lyonnais devront continuer d'aller quérir leurs diplômes ailleurs.

On peut, bien entendu, en se référant à l'état actuel des choses, admettre que l'enseignement supérieur professionnalisant n'est pas complètement absent de Lyon : une École vétérinaire — la première du genre — y a vu le jour en 1762 grâce à Bourgelat, mais elle est loin, au début du XIX^e siècle, de rivaliser avec les facultés de médecine, même si ses enseignants ne sont pas sans mérite. La situation changera peu à peu, et la contribution de Philippe Jaussaud montre les étapes de sa transformation en établissement de haut niveau, qui dès les années 1860 attire les chercheurs de formation médicale désireux de se perfectionner dans l'art expérimental. Plusieurs de ses maîtres acquièrent la célébrité et seront d'ailleurs incorporés à la faculté de médecine ou à la faculté des sciences après 1870.

Quant à La Martinière, ouverte dès 1826, elle avait pour vocation de former les cadres moyens dont le commerce et l'industrie naissante avaient besoin. Elle le fit d'emblée avec succès, grâce à un corps enseignant qui comportait quelques personnalités hors pair, à commencer par Henri Tabareau, son premier directeur, ancien élève de l'École polytechnique et futur doyen de la faculté des sciences, ou encore Alphonse Dupasquier. Il fut question, à un certain moment, de faire entrer La Martinière dans le cadre d'une université qui serait créée à Lyon⁵, et il est regrettable que ce projet soit demeuré sans suite, car la pédagogie mise en œuvre par Tabareau s'appuyait sur une place importante donnée aux exercices et à l'enseignement pratique, ce qui tranche avec les méthodes alors en usage dans les facultés.

Certes, les deux facultés des lettres et des sciences délivrent le baccalauréat, qui constitue le sésame pour la suite des études supérieures. Certes, dans l'ensemble, leurs professeurs ne sont pas sans mérite. Sans doute peuvent-ils espérer attirer un auditoire d'amateurs distingués, venus se distraire en écoutant des conférences bien tournées. Mais, à Lyon, bien que quelques diplômes de licence et même un doctorat ès sciences soient délivrés par nos facultés⁶, les vrais étudiants sont rares (rappelons qu'à Paris, ce sont les médecins ou les juristes qui constituent au long du XIX^e siècle le vivier des facultés des sciences et des lettres). Ils sont si rares que les pouvoirs publics, en quête d'économie après la chute de l'Empire, prennent prétexte de leur petit nombre pour supprimer les deux facultés de lettres et de sciences à la rentrée de

5 En 1832, le préfet, Adrien de Gasparin (1783-1862), esquissa devant le conseil général du département un projet d'université régionale regroupant les facultés à rétablir ou à créer avec l'École vétérinaire et La Martinière, qui avait ouvert ses portes en 1826.

6 *Du calorique et de l'eau*, thèse soutenue le 13 août 1811 par Ponthus-Gaspard-Jacques Pelletier (Boursey).

1815⁷. Désormais une commission aura la charge de délivrer le baccalauréat. Seule subsiste la faculté de théologie. Quant aux amateurs avides de culture, libre à eux de suivre les leçons publiques professées en diverses matières scientifiques au Jardin des plantes, dans le cadre de chaires municipales, ou encore les cours dispensés par des professeurs particuliers.

À la suite des demandes pressantes des Lyonnais et avec le soutien du maire Gabriel Prunelle (poussé par le docteur Pierre Lortet) et du préfet Gasparin, les facultés supprimées en 1815 sont rétablies sous le règne de Louis-Philippe. La première est celle des sciences, ouverte à compter du 1^{er} janvier 1835 en vertu d'une ordonnance royale du 9 décembre 1833, avec sept chaires ; un seul des enseignants écartés en 1815 est réintégré, le mathématicien et astronome François Clerc (1769-1847) ; les autres professeurs sont des hommes nouveaux, souvent brillants (Boussingault, Cournot, Tabareau). En 1838, le corps enseignant de la faculté des lettres, ouverte à nouveau, est entièrement renouvelé ; le nombre de chaires, cinq, est le même qu'au temps de Napoléon : la littérature étrangère bénéficie d'une chaire nouvelle, occupée pendant deux ans par Edgar Quinet, aux dépens de la littérature ancienne, désormais enseignée par un seul professeur⁸. Il n'existe pas de personnel subalterne, sauf quelques suppléants occasionnels, et, en sciences, des préparateurs temporaires au statut mal défini.

Les deux facultés doivent se contenter de locaux d'emprunt, au lycée, à l'hôtel de ville, à la Bourse (alors établie au Palais Saint-Pierre), jusqu'à ce que, en 1852, elles puissent s'installer durablement au Palais Saint-Pierre, où la ville leur concède des locaux, encore bien exigus ; jusqu'en 1865, elles se partagent le même amphithéâtre. L'École de médecine bénéficie à partir de 1847 d'un bâtiment construit à l'Hôtel-Dieu à son intention.

Le petit nombre de chaires est un indice de la situation relativement subalterne que l'enseignement supérieur universitaire occupe dans la pensée des gouvernants de cette époque. À l'origine, les titulaires des chaires littéraires et scientifiques ont pour fonction première d'examiner les candidats au baccalauréat. Leurs leçons s'adressent à un auditoire principalement constitué de gens du monde ; certains de ces professeurs remportent d'ailleurs un grand succès : plusieurs centaines d'auditeurs et d'auditrices se pressent au Palais Saint Pierre pour écouter les cours de Quinet. Mais jusqu'à la fin du Second Empire, les facultés provinciales ne sont pas des établissements de recherche ; elles manquent à peu près totalement de bibliothèques, de collections et de laboratoires, et surtout d'étudiants sérieux, contrairement aux

7 Rappelons que cette mesure ne concerne pas que Lyon : dix-sept facultés des lettres sur vingt-trois furent alors supprimées sur le territoire métropolitain, ainsi que trois facultés des sciences sur dix.

8 Voir les détails dans F. Huguet, B. Noguès, Les chaires des facultés de lettres et de sciences en France au XIX^e siècle. Chronologie, distribution et liste des titulaires successifs (1808-1879). (http://e-sapiens.fr/facultes/prof_facultes_1808_1880, consulté le 11/10/2012). Les pièces officielles figurent dans un opuscule de 32 pages intitulé *Université de France. Académie de Lyon. Installation de la Faculté des Sciences de Lyon*, Imprimerie G. Rossary, janvier 1835.

grandes institutions parisiennes. Si l'on ajoute que les salaires sont beaucoup plus faibles qu'à Paris et que le cumul de plusieurs chaires est impossible de fait (alors que la faculté des sciences de Paris est officiellement constituée de professeurs d'autres grands établissements), on s'explique qu'un certain nombre des meilleurs enseignants n'aient pas hésité à partir à Paris dès qu'ils le purent : nommés dans les facultés nouvellement rétablies à Lyon en 1834 ou 1838, Cournot en mathématiques, Boussingault en chimie, Quinet en littérature étrangère, ont quitté Lyon au bout d'un an ou deux. Cet exode va se perpétuer pendant plus d'un siècle et fragilise le tissu universitaire, ce dont se plaignent régulièrement les doyens des facultés de lettres et de droit lorsqu'ils rédigent leur rapport annuel.

Les choses changent sous la Troisième République, dès que la situation économique du pays le permet. Nous devons y voir le témoignage de l'attention que le gouvernement porte désormais à l'enseignement supérieur, après la désastreuse guerre franco-prussienne de 1870-1871. En 1875, Lyon se voit enfin dotée d'une faculté de droit, concrétisant des initiatives locales prises au cours des décennies précédentes tant pour le droit que pour l'économie politique : c'est une conséquence indirecte de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, réclamée par les autorités religieuses, promise par Louis-Philippe, mais toujours ajournée, et qui n'est promulguée que le 12 juillet 1875. La création et l'ouverture en novembre 1875 d'une faculté d'état en droit (Dockès-Lallement, *ce vol.*, p. 129) a été précipitée par l'établissement d'une faculté libre de droit due à une initiative prise dans les milieux catholiques sitôt la loi promulguée, qui prélude à la création d'autres établissements, notamment une faculté libre des lettres et une faculté libre des sciences (1877). Ces facultés libres vont constituer l'Université catholique, dont l'histoire nous est contée par Daniel Moulinet (*ce vol.*, p. 175).

La faculté de droit n'arrive pas seule ; une faculté de médecine et de pharmacie est enfin établie à Lyon ; son ouverture effective, avec vingt-cinq professeurs et quatorze agrégés, tous d'éminente qualité, intervient à la rentrée de 1877 (Bouchet, *ce vol.*, p. 57). Et à la même époque est prise la décision de construire un observatoire national, qui voit le jour à Saint-Genis-Laval et remplace le vieil observatoire d'origine municipale (Brémond et al., *ce vol.*, p. 77). Dans la faculté des lettres et dans celle des sciences, non seulement des chaires nouvelles voient le jour (entre autres la géographie et les antiquités grecques dès 1876 à la faculté des lettres), mais le corps enseignant est étoffé grâce à la création de nouvelles catégories d'enseignants : maîtres de conférences en sciences et en lettres, agrégés en droit, nommés pour dix ans, ainsi que chefs de travaux et préparateurs titulaires (renommés assistants en 1925) en sciences. À l'initiative du docteur Gailleton, lui-même universitaire, des locaux appropriés sont construits aux frais de la ville sur le quai de la Vitriolerie (rebaptisé bientôt quai Claude-Bernard, Bertin, *ce vol.*, p. 387).

Pourvue enfin des cinq facultés de plein exercice, Lyon pouvait-elle se dire siège d'une université ? En théorie, non, même si l'usage prévalait, dès les années 1840, d'une séance solennelle de rentrée commune des établissements d'enseignement supérieur existants (y compris l'École de médecine), sous la présidence du recteur. Il

n'y avait pas pour autant de corps universitaire autonome. En 1872, les facultés d'une même académie furent invitées à se concerter pour leurs affaires communes. Puis, après avoir établi en 1885 des Conseils généraux des facultés, le ministère accorda en 1893 la personnalité civile au « corps des Facultés », qui fut enfin autorisé à prendre le nom d'université par la loi du 10 juillet 1896. Les Lyonnais n'avaient pas attendu la loi pour employer le vocable d'université : dès 1889 fut fondée la Société des Amis de l'Université de Lyon, qui édita un *Bulletin* dans lequel on réclamait la décentralisation universitaire. Ce dynamisme, loué en 1890 par le directeur de l'enseignement supérieur, Louis Liard, suscita d'importantes initiatives locales avec le concours de généreux bienfaiteurs. De nombreux professeurs se sont appliqués à développer leur discipline en s'appuyant sur les ressources locales, comme le fit par exemple Raulin, fondateur de l'École de chimie. À Lyon, comme en mainte cité universitaire de province, une osmose existait entre les facultés et les écoles supérieures nouvellement établies. Les facultés purent enfin devenir de véritables foyers de recherche. En lettres, par exemple, de nouvelles spécialités, jusqu'alors réservées aux grands établissements parisiens, furent enseignées à Lyon, comme le sanscrit, l'égyptologie, ou encore le chinois avec le soutien de la chambre de commerce ; des instituts virent le jour, tel que l'Institut de géographie. De nombreuses donations affluèrent, qui enrichirent rapidement les collections universitaires. À partir de 1891 les *Annales de l'Université* ont accueilli des mémoires substantiels ; des facultés ou des laboratoires ont créé aussi leurs propres organes de publication, dont certains ont acquis depuis lors une réputation internationale.

Amorcée dès les débuts de la Troisième République, l'augmentation du nombre des enseignants, en rapport avec celle des étudiants, se poursuit régulièrement jusqu'au coup d'arrêt provoqué par les difficultés économiques de la décennie 1930, mais la structure des chaires n'est guère modifiée pour autant : en sciences, en 1939, les mieux pourvues sont celles où le professeur peut compter sur l'aide d'un maître de conférences, d'un chef de travaux et d'un assistant. En lettres et en droit, les assistants sont rares (deux postes sont attribués à la faculté des lettres de Lyon lorsque le corps est créé en 1942), et leur durée d'exercice est limitée (quatre ans en lettres, cinq en droit). Quelques rares boursiers de la Caisse nationale de recherches (puis des chercheurs du CNRS, après 1939) viennent étoffer les équipes de recherches, qui restent cependant peu fournies. Il convient pourtant de remarquer que les charges administratives sont réduites, et les obligations statutaires d'enseignement relativement légères : un professeur doit assumer trois heures de cours hebdomadaires pendant vingt semaines environ, à partir de la rentrée des facultés, traditionnellement fixée au premier lundi de novembre en application de circulaires ministérielles de 1838 (droit et médecine) et 1840 (lettres et sciences). De la sorte, la production scientifique des universitaires lyonnais se maintient à un niveau des plus honorables.

En réponse à l'augmentation considérable du nombre d'étudiants après la guerre de 1939-45, des moyens nouveaux en personnels, en locaux, en équipements, en crédits de fonctionnement et en crédits de recherches sont alloués aux établissements universitaires, à partir de 1954 ; cet effort est amplifié sous la Cinquième République.

Des campus nouveaux sont alors mis en chantier, à commencer par la Doua pour les sciences, en attendant La Croix-Laval (ce sera finalement Bron-Parilly pour les sciences humaines). Des équipements lourds donnent lieu à des achats effectués en commun par plusieurs laboratoires, avec la création de centres communs (par exemple, le centre de microscopie électronique, créé par Max Pavans de Ceccaty). Des instituts dévolus à des disciplines en plein développement bénéficient de moyens importants, ainsi l'Institut de catalyse implanté sur le campus de la Doua. Il n'en est pas moins vrai que l'afflux de plus en plus massif d'étudiants favorise le virulent mouvement de contestation universitaire qui agite toute la planète en 1968 et provoque, en France, l'effondrement des structures universitaires traditionnelles.

Découpées en Unités d'enseignement et de recherche (UER) en vertu de la loi d'orientation élaborée en 1968 par Edgar Faure, les anciennes facultés finissent par faire place à Lyon, non sans tiraillements, à trois universités : la première, qui prend le nom d'Université Claude Bernard, réunit sciences et santé, la seconde (Université Lumière) rassemble la majeure partie des sciences humaines, la troisième (Université Jean Moulin) associe le droit et la gestion à la philosophie et à certaines disciplines littéraires. Certains doyens refusent de cautionner ces changements et démissionnent (tel le doyen Cier en médecine), d'autres sont écartés par les conseils provisoires de gestion — c'est le cas du doyen Braconnier en sciences. Si l'agitation politique s'apaise peu à peu, elle n'en laisse pas moins d'importantes séquelles qui affectent le fonctionnement des nouveaux établissements et de leurs diverses composantes. Au gré des changements de gouvernement, les établissements universitaires doivent subir des bouleversements de structure ou de gouvernance. Ainsi, une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, quinze ans seulement après la loi Edgar Faure, va-t-elle tout à la fois alourdir les obligations de service universitaire et aboutir en 1985 à Lyon, dans le secteur scientifique, à une restructuration en instituts (dont les dirigeants n'hésitent pas à proclamer l'excellence), qui laisseront place dix ans plus tard à des Unités de formation et de recherche (UFR) nouvelle formule, elles-mêmes amenées à fusionner à la suite d'une nouvelle législation. L'éparpillement des chercheurs entre plusieurs universités, l'instabilité des structures, l'émiettement des moyens, puis les regroupements parfois arbitraires de disciplines, la subordination des universités aux politiques de recherches pilotées par des organismes extra-universitaires dont la vocation initiale était toute autre, sans compter le cancer d'une bureaucratie galopante à tous les niveaux, ont affaibli incontestablement les universités. Certaines disciplines en ont souffert, à tout le moins en ce qui concerne l'enseignement, comme on peut le voir dans le cas de la préhistoire (Aurenche et al., ce vol., p. 99) ; l'histoire religieuse, l'un des points forts de la recherche historique à Lyon depuis André Latreille, a éprouvé cependant bien des difficultés au cours des années qui ont suivi la création des nouvelles universités, par suite de la dispersion des équipes qui y prenaient part (Hours, ce vol., p. 181). Au nombre des réussites figure la création, puis le développement de l'Institut d'études politiques (Payre et Pollet, ce vol., p. 167). En sciences, l'Institut de météorologie et des sciences climatiques, fortement pluridisciplinaire, a été rattaché à l'UER de physique et n'a pas résisté à l'autocratie du directeur de

cette UER, qui s'empara de ses locaux. On peut aussi déplorer la dispersion de certaines collections constituées jadis à la faculté des lettres. Plus récemment, suite en partie à des questions de personnes, l'Université Claude Bernard a fermé l'Institut Michel Pacha de physiologie marine à Tamaris-sur-Mer, fondé par Raphaël Dubois, bien que son bilan scientifique soit resté jusqu'à la fin des plus brillants (me bornant à parler des disparus, je ne citerai que les travaux mondialement connus du professeur Gabriel Pérès et de Georges Zwingelstein), et elle s'est vue de ce fait condamnée à restituer le bâtiment aux descendants du donateur⁹.

Cependant, en dépit de ces zones d'ombre, le bilan lyonnais est peut-être moins catastrophique qu'il y paraît : si l'on en juge par l'étude détaillée qu'Isabelle Brelot nous livre à propos des sciences humaines, certains regroupements ont produit des résultats satisfaisants. Se fondant sur l'effort d'éminents chercheurs dont les contributions majeures au développement de certains domaines sont rappelées dans plusieurs des contributions de cet ouvrage, de bons outils de travail ont vu le jour (par exemple, la Maison de l'Orient ou l'IN2P3). Des disciplines nouvelles ont émergé (telles l'informatique ou la gestion). Finalement, la nécessité d'un rapprochement entre les établissements s'est imposée et a abouti à la mise en place d'une organisation commune : en 1995, le Pôle Universitaire de Lyon coordonne les actions des universités et des grandes écoles dans plusieurs domaines comme le plan d'action technopole ou la culture scientifique et technique ; en 2007, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Lyon (PRES) développe une politique ambitieuse de coopération des établissements de Lyon. Les divers établissements universitaires de la région se rassemblent dans l'université de Lyon. D'une manière plus générale, il semble bien que les universitaires lyonnais aient réussi dans l'ensemble à maintenir le cap, en dépit des difficultés, et à saisir les opportunités qui s'offraient à eux dans certains domaines — notamment celui de la santé. Souhaitons que des études comparables à celle d'Isabelle Brelot soient menées au sujet du destin contrasté des diverses disciplines au cours du demi-siècle écoulé.

9 Cette décision de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a toutefois été cassée par la Cour de cassation, et, en vertu d'un jugement rendu par la cour d'appel de Grenoble le 20 décembre 2016, confirmé depuis lors par la Cour de cassation, Tamaris reste en possession de l'université (note ajoutée en cours d'impression).

Histoire de l'École nationale vétérinaire de Lyon (1761 à nos jours)

◆ Philippe JAUSSAUD¹⁰

L'École nationale vétérinaire de Lyon fait partie des établissements d'enseignement fondés sous l'Ancien Régime, dont l'existence ne fut pas remise en cause durant la Révolution et qui subsistent encore de nos jours — comme le Collège royal, le Collège de pharmacie de Paris ou le Jardin du Roi, par exemple¹¹.

Il n'entre pas ici dans notre propos de présenter une histoire détaillée de l'école, la littérature sur le sujet étant déjà abondante¹². Notre exposé se limitera à des faits importants et significatifs, tant en matière d'évolution institutionnelle, que de vie scientifique. En effet, le but poursuivi est de cerner l'originalité d'un « lieu de science » étroitement associé à l'université de Lyon. La période couverte par notre étude ne dépassera pas l'année 1978, si l'on excepte la mention de quelques faits permettant des mises en perspective intéressantes.

Aspects chronologiques et institutionnels

Avant la création de l'École royale vétérinaire de Lyon, la médecine et la chirurgie des animaux sont exercées en France par des hippiatres — comme les Lafosse père et fils —, des maréchaux ou des tradipraticiens appliquant des recettes empiriques. De

10 Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1, université de Lyon.

11 Malgré cette pérennité, les dénominations et les statuts des établissements cités évoluèrent au cours de l'histoire.

12 Cf. en particulier : Bost, J. (1992) *Lyon berceau des sciences vétérinaires*, Lyon : Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 161 p.

graves maladies, à caractère épizootique ou enzootique, telles la morve, le charbon, la tuberculose ou la peste bovine, déciment les populations d'équidés et de ruminants¹³. Les pertes économiques sont énormes pour un pays rural comme la France. Dans ce contexte, l'avocat et écuyer lyonnais Claude Bourgelat (1712-1779), soutenu par le contrôleur général des finances de Louis XV, Henri Léonard Bertin (1720-1792), décide de fonder la première école vétérinaire au monde. Bourgelat, ancien mousquetaire (Cottureau et Weber-Godde, 2011), est en charge de l'Académie d'équitation de Lyon depuis 1740. Il a déjà publié *Le nouveau Newcastle ou nouveau traité de cavalerie géométrique, théorique et pratique* (1744), ainsi que des *Éléments d'hippiatrique* (1750-1753). Élu correspondant de l'Académie des sciences en 1752, cet ami de D'Alembert est chargé de la rédaction, pour *L'Encyclopédie*, de la majeure partie des articles concernant l'équitation et l'art vétérinaire. Bourgelat assume aussi les fonctions de censeur et d'inspecteur de la librairie de Lyon (1755-1764), en relation avec Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794). Ce dernier, comme Bertin, encourage le savant lyonnais dans ses projets.

Le 4 août 1761, un arrêt du Conseil du Roi crée à Lyon une école vétérinaire, laquelle ouvre ses portes en 1762. Elle est installée à la Guillotière, dans un ancien relais de poste dénommé le « Logis de l'abondance » (Hachler, ce vol., p. 381). Il ne reste plus rien de cet établissement, dont seuls quelques plans et une plaque commémorative perpétuent la mémoire. Bénéficiant d'abord d'un financement limité dans le temps, l'école sera prise en charge par l'État en 1764, année de l'acquisition du statut d'École royale vétérinaire. Les premiers enseignants sont peu nombreux : l'abbé François Rozier (1734-1793) « le Columelle français » (Dissard F., 1987), professeur de botanique et de matière médicale, et Pierre Pons, démonstrateur d'anatomie et chirurgie, suivis un peu plus tard par Honoré Fragonard (1732-1799) et Philibert Chabert (1737-1814). Bourgelat n'enseigne pas et délègue volontiers ses fonctions directoriales. Il envoie rapidement des élèves sur le terrain, afin de lutter contre les épizooties.

Les élèves vétérinaires sont recrutés dans le milieu rural, selon des critères peu exigeants : savoir lire, écrire et compter, être baptisé et titulaire d'un certificat de bonne vie et mœurs¹⁴. La discipline est stricte, régie par des *Règlements* dus à la plume de Bourgelat (Bost, J., 1992 ; Krogmann, 1996). Celui-ci quitte Lyon en 1765, pour fonder l'École vétérinaire d'Alfort : il devient ainsi l'« Instituteur des écoles vétérinaires »¹⁵. La direction de l'établissement lyonnais est confiée à Rozier, assisté d'un directeur administratif. Mais rapidement, les relations entre Rozier et Bourgelat s'enveniment. Les deux hommes cultivent des conceptions bien différentes de l'art vétérinaire : si Bourgelat insiste sur les aspects médicaux, Rozier l'agronome oriente

13 La santé humaine est aussi menacée par les maladies animales à caractère zoonotique (rage, morve...), comme on le découvrira plus tard.

14 Nommé en 1886 inspecteur général des Écoles vétérinaires, Chauveau (cf. *infra*) subordonne alors l'admission dans les établissements à la possession du baccalauréat.

15 En 1764, un arrêt du Roi nomme Bourgelat directeur et inspecteur général de l'École royale vétérinaire de Lyon, ainsi que des futurs établissements du même type restant à créer en France.

son enseignement vers l'économie rurale. Nous reviendrons sur cette divergence, annonciatrice de futurs « écartèlements institutionnels » qui se perpétueront jusqu'à nos jours. De plus, alors que Bourgelat nourrit le projet d'éditer un manuel de botanique, il se trouve pris de vitesse par Rozier et Marc Antoine Louis Claret de la Tourrette (1729-1793) : ceux-ci publient en 1766 des *Démonstrations élémentaires de botanique*, lesquelles remportent un vif succès. Signalons au passage une autre réalisation importante de Rozier et La Tourrette : le jardin botanique de l'école. Issu du potager du Logis de l'Abondance, celui-ci occupe rapidement quatre mille mètres carrés. Il offre à l'œil des visiteurs, français ou étrangers, de nombreux végétaux d'intérêt médical ou agronomique, une serre à orangers, ainsi que de nombreuses plantes ornementales. En 1769, Bourgelat évince son rival, que destitue une lettre de cachet portant la signature de Bertin¹⁶.

La Révolution s'accompagne à Lyon de terribles massacres. En 1793, durant le siège de la ville, le directeur Louis Bredin (1738-1814) fait transporter dans sa propriété de campagne les élèves et les biens les plus précieux de l'École vétérinaire. Une constatation s'impose, une fois le calme revenu : en dépit des splendeurs de son jardin, l'établissement de la Guillotière est totalement insalubre. L'atmosphère de ce véritable cloaque renvoie aux plus terribles descriptions olfactives du *Parfum* de Patrick Süskind (Süskind, P., 1986). Un déménagement est donc décidé, sur l'initiative de Louis Bredin et de Jean-Baptiste Huzard (1755-1838)¹⁷ — inspecteur général des écoles vétérinaires¹⁸ —, par un arrêté de Poulain-Grandpré — représentant en mission de la Convention — le 17 thermidor an III (5 août 1795). En novembre et décembre 1796, l'école est transférée dans le couvent réquisitionné « des Deux Amants », au bord de Saône près des portes de Vaise. Un second jardin botanique est planté : de beaux alignements de végétaux, soigneusement identifiés par des plaques nominatives, vont prospérer grâce aux soins d'un jardinier¹⁹.

Grâce à la politique patrimoniale éclairée des directeurs de l'école, la superficie des locaux et des terrains s'accroît tout au long du XIX^e siècle. L'établissement est finalement propriétaire d'un domaine délimité au sud par la montée de l'Observance et à l'est par le quai Chauveau. De l'ancien claustral des Deux Amants ne subsistent bientôt plus que quelques pans de murs. L'architecte Prosper Chabrol (1812-1875) achève en 1860 un grand plan de rénovation, le sculpteur Joseph-Hugues Fabisch

16 Heureusement, la carrière de l'abbé – qui survivra à son persécuteur – est loin d'être achevée. Un magnifique portrait en pied, exposé au musée des Beaux-Arts, ainsi qu'un buste placé à l'entrée de la roseraie du parc de la Tête d'Or, rappellent son souvenir aux Lyonnais.

17 Huzard a été victime, comme Rozier, de l'autoritarisme de Bourgelat : nommé professeur de matière médicale en 1772 – à l'âge de dix-sept ans –, il est chassé deux ans plus tard par l'instituteur des Écoles vétérinaires. Le motif du renvoi est : excès de boisson et libertinage.

18 Le dernier inspecteur général des Écoles vétérinaires sera Jean-Claude Godfrain, professeur de pharmacie et toxicologie à l'École vétérinaire de Toulouse. C'est lui qui définira la couleur – bruyère – de la robe académique que revêtent les professeurs et maîtres-assistants pour siéger dans les jurys de thèse et participer aux cérémonies solennelles.

19 Le poste de jardinier, comme ceux de maréchal-ferrant et de préparateur d'anatomie, seront supprimés lors du déménagement à Marcy-l'Étoile.

(1812-1886) érige en 1876 dans la cour d'honneur de l'école une statue en bronze de Bourgelat²⁰. Des bâtiments modernes seront construits en 1953 et 1964, pour répondre aux besoins croissants de la recherche et de l'enseignement²¹.

En dépit de ces améliorations et embellissements constants, la reconnaissance institutionnelle et même l'existence de l'établissement des quais de Saône sont plusieurs fois remises en cause. Un décret impérial en date du 15 janvier 1813, par exemple, fait de l'école lyonnaise un établissement de seconde classe, relégué derrière Maisons-Alfort²². Un transfert à Toulouse est envisagé en 1807 et une suppression pure et simple en 1844. Heureusement, des protecteurs éclairés, comme Huzard ou Édouard Herriot (1872-1957), maintiennent la pérennité de l'institution.

Outre les menaces administratives précédemment évoquées, de nombreux troubles — auxquels les élèves participent à leurs risques et périls — affectent l'établissement jusqu'au milieu du XX^e siècle : la révolte des canuts en 1831, le soulèvement républicain de Lyon en 1834, les mutineries estudiantines de 1849 et 1881 et bien sûr les guerres, lesquelles entraînent la disparition des élèves. Il est transformé en hôpital durant le conflit franco-prussien de 1870 et la Première Guerre mondiale. En 1939-1940, l'établissement prête ses laboratoires pour des études sur les gaz de combat. Les victimes du bombardement américain de la gare de Vaise, en 1944, bénéficient des premiers secours au sein de l'école, transformée en infirmerie. En 1976, le Centre de formation des techniciens des services vétérinaires, créé grâce aux efforts du professeur Charles Flachet, s'installe dans l'établissement du quai Chauveau.

L'histoire institutionnelle de l'école vétérinaire de Lyon est complexe, pour diverses raisons. D'abord, ses tutelles changent souvent au cours du temps : au XIX^e siècle, les ministères de l'Intérieur, du Commerce et des manufactures, du Commerce et des travaux publics et de l'Agriculture. Le dernier cité l'emportera finalement jusqu'à nos jours. Il faut souligner à ce propos que, dès la Révolution et même dès l'affaire Rozier (cf. *supra*), la double nature — médicale et agronomique — de l'institution divise les esprits. Ainsi les « encyclopédistes » s'opposent-ils aux physiocrates, comme Vicq d'Azyr (1748-1794). Ce dernier intègre les écoles vétérinaires à son projet de réorganisation de l'enseignement médical. Dans le même ordre d'idées, bien après qu'Auguste Chauveau (1827-1917) et Saturnin Arloing (1846-1911) aient fait partie du corps professoral de la faculté de médecine de Lyon²³, Auguste Ehrhard (1861-1933) doyen de la faculté des lettres de Lyon, écrit : « L'École nationale vétérinaire dépend du ministère de l'Agriculture. Elle est donc, administrativement, pour l'université une étrangère. Mais, des fils innombrables, visibles ou invisibles, courent de l'une à l'autre. Il existerait entre elles une parenté idéale, fondée sur des traditions

20 Fondue au cours de l'Occupation, elle sera remplacée en 1956 par une statue de pierre due au sculpteur Georges Salendre (1876-1956).

21 Pour davantage de détails, nous renvoyons le lecteur au texte de Bruno Hachler sur l'histoire des bâtiments de l'École vétérinaire de Lyon (ce vol., p. 381).

22 Le décret sera abrogé en 1825 par une ordonnance royale, laquelle rétablira l'égalité des cursus dans toutes les écoles vétérinaires.

23 Ils furent tous deux titulaires de la chaire de « Médecine expérimentale ».

communes de vie scientifique, même si des personnalités que chacune des deux peut revendiquer ne les unissaient par des liens concrets» (Ehrhard, A., 1919, p. 198). Le cas de Gabriel Pérès (1920-2004), un élève de l'école vétérinaire qui fait carrière à la faculté des sciences²⁴, illustre bien la citation précédente.

Mais l'institution des quais de Saône exporte ses talents bien au-delà de Lyon. Chauveau achève sa carrière à la tête de la chaire de Pathologie comparée du Muséum national d'Histoire naturelle. Cette dernière institution aura pour directeur un autre vétérinaire formé à Lyon, Achille Urbain (1884-1957)²⁵. Par ailleurs, dès le XVIII^e siècle, des élèves partent créer à l'étranger des établissements semblables à leur *alma mater*: Charles Vial de Saint-Bel (1753-1793), par exemple, fonde en 1791 le *Royal veterinary college* de Londres. L'empire colonial français fournit aux XIX^e et XX^e siècles d'intéressantes opportunités de carrière aux vétérinaires militaires. Ainsi, Pierre Geoffroy (1875-1934), après son cursus lyonnais, bâtit à Madagascar une œuvre considérable — relevant de l'administration et de l'élevage²⁶.

De multiples dispositions réglementaires font évoluer, au cours du temps, le statut des enseignants et le nombre, ainsi que la dénomination, des chaires magistrales. La loi du 29 germinal an III fonde six chaires, dont l'existence est confirmée par un décret impérial du 11 avril 1866. Le nombre passe à huit entre 1878 et 1881, puis à quinze en 1965. Dès lors, le système des chaires se fige, jusqu'à sa suppression au début des années 2000.

Comme dans d'autres établissements d'enseignement supérieur, les titres et les carrières des enseignants se transforment — toujours en décalage par rapport aux universités. La nomination sur concours des professeurs se trouve officialisée en 1813, le corps des chefs de service est créé en 1824²⁷, cinq ans avant celui — intermédiaire — des professeurs adjoints. Plus tard, un alignement sur les corps et grades des facultés instaure la hiérarchie suivante: professeurs titulaires de chaires, professeurs sans chaires, maîtres de conférences, chefs de travaux ou maîtres-assistants et enfin assistants. Une agrégation des écoles vétérinaires, adaptée à chacune des disciplines, est instaurée par un décret du 28 juillet 1925. Seuls les maîtres-assistants agrégés peuvent désormais accéder à la maîtrise de conférences et au professorat²⁸.

24 OÙ il devint professeur de physiologie comparée.

25 Il avait été nommé en 1934 professeur titulaire de la chaire d'«Éthologie des animaux sauvages», spécialement créée pour lui au Muséum.

26 Un monument situé à l'entrée du haras d'Anosimasina perpétue la mémoire du lieutenant-colonel Pierre Geoffroy, Inspecteur général vétérinaire, Chef du Service vétérinaire, des haras et de l'élevage de la Grande Île.

27 Ils deviendront en 1878 des «répétiteurs-chefs de travaux», pouvant être assistés par des «répétiteurs-auxiliaires».

28 Une adaptation à la loi Savary (du 26 janvier 1984) des textes définissant le statut des enseignants - qui seront désormais des enseignants-chercheurs - surviendra au début des années 1990.

En 1969, la liste des chaires et de leurs titulaires est la suivante²⁹:

Chaires magistrales	Professeurs titulaires
Pharmacie et Toxicologie	Armand Tapernoux
Anatomie descriptive, extérieur, anatomie appliquée	Robert Barone
Physiologie, thérapeutique, pharmacodynamie	Jack Bost
Histologie, embryologie, anatomie pathologique	Félix Lucam
Hygiène et industrie des denrées d'origine animale	Charles Flachet
Zoologie appliquée, parasitologie externe, parasitologie externe	Jacques Euzéby
Pathologie médicale des équidés et des carnivores, législation vétérinaire	Michel Fontaine
Pathologie du bétail et des animaux de basse-cour	Philippe Cottureau
Technique chirurgicale, pathologie chirurgicale	Jean Coulon
Obstétrique, pathologie de la reproduction	Michel Bertrand
Pathologie générale, microbiologie, immunologie	Jean Oudar
Ethnologie, zootechnie, économie rurale	Joseph Froget
Physique et chimie biologiques et médicales	André Magat
Botanique appliquée, agronomie, alimentation	Marcel Jean-Blain
Maladies contagieuses, zoonoses, législation sanitaire	Louis Joubert

Professeurs sans chaires	Jean Bussiéras, Jean Ferney
Maîtres de conférences	Claude Jean-Blain
Maîtres-assistants agrégés	Guy Chantegrelet, Michel Lapras
Maîtres-assistants	Robert Boivin, Paul Delatour, Jean-Paul Deschanel, Jean-Claude Le Nihouannen, Charles Lombard
Assistants	M ^{mes} Boin et Grosjean. MM. Chazalviel, Coudert, Devolz, Gastellu, Morand, Mouthon et Prave

Initialement, la gestion de l'établissement et des carrières des enseignants relève du seul conseil des professeurs, que préside le directeur — lui-même élu par le conseil. Les décisions adoptées sont ensuite soumises à la tutelle, pour approbation

29 L'auteur de cet article a suivi les cours de tous les enseignants cités, à l'exception de six d'entre eux - occupant des postes d'assistants en 1962.

et mise en œuvre grâce aux décrets ou arrêtés nécessaires³⁰. Plus tard sera créé un conseil d'administration, auquel la majorité des pouvoirs décisionnels de l'assemblée des professeurs finira par être transférée.

Nous n'évoquerons pas l'histoire des enseignements — durée, contenus disciplinaires, contrôles des connaissances, etc. —, renvoyant le lecteur à des travaux de référence sur le sujet (Bost, J., 1992; Krogmann, 1996). Nous nous bornerons à mentionner deux faits importants. D'abord, une loi en date du 31 juillet 1923 crée le diplôme de docteur vétérinaire, dont l'obtention est subordonnée par un décret du 28 mars 1924 à la soutenance d'une thèse à la faculté de médecine. Ensuite, les dernières réformes curriculaires traduisent une forte volonté de professionnalisation, en particulier de « clinicalisation »³¹.

En 1977-78, sous le mandat du directeur Joseph Froget (1923-2007), l'École nationale vétérinaire de Lyon quitte ses locaux des quais de Saône — devenus trop exigus — pour s'installer à Marcy-l'Étoile dans des bâtiments flambant neufs. Ce second déménagement s'accompagne de changements institutionnels, pédagogiques et scientifiques majeurs. La période historique concernée sortant du champ de cet exposé, nous nous bornerons à mentionner un fait significatif: la persistance de l'écartèlement, entre la médecine et l'agriculture, de l'institution explique qu'elle ait récemment rejoint le PRES « Université de Lyon », tout en s'associant à l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand pour constituer le « grand établissement » Vetagro-Sup³².

Aspects scientifiques

Initialement, dans un établissement dont la vocation est avant tout pédagogique, la recherche scientifique se développe de manière informelle: l'importance des travaux dépend de la motivation individuelle des enseignants. Il est significatif, à cet égard, de noter qu'Auguste Chauveau (1827-1917) subit des remontrances directrices pour avoir quelquefois préféré le laboratoire à l'amphithéâtre. Malgré tout, l'École vétérinaire de Lyon voit se développer au XIX^e et au début du XX^e siècle des travaux scientifiques de grande valeur. Certaines recherches perpétuent la volonté de Bourgelat de lutter contre les fléaux décimant le bétail ou les cavaleries. D'ailleurs, l'« Instituteur des écoles vétérinaires » est considéré aujourd'hui comme un visionnaire, dont l'œuvre a préparé la naissance de la bio-pathologie comparée.

30 Un tel fonctionnement rappelle beaucoup celui du Muséum national d'histoire naturelle, où les prérogatives de l'assemblée des professeurs se maintinrent plus longtemps que dans les écoles vétérinaires.

31 L'enseignement des disciplines scientifiques ou « fondamentales » se trouve désormais réduit, selon des critères strictement applicatifs. Il est d'ailleurs qualifié de « pré-clinique ».

32 L'École nationale vétérinaire de Lyon est devenue le « campus vétérinaire » de ce « grand établissement » inter-régional, lequel résulte de la volonté du ministère de l'agriculture de constituer des « pôles » d'enseignement et de recherche analogues aux PRES du ministère de l'enseignement et de la recherche.

De nombreuses collections scientifiques et médicales se constituent au cours du temps. Elles servent à l'enseignement ou à la recherche. Aux collections vivantes du Jardin botanique (*cf. supra*) s'ajoutent celles de parasitologie, de zoologie, de maréchalerie³³, d'histologie et histo-pathologie, de planches pédagogiques³⁴, de chimie et de pharmacie. Le musée Lesbre-Tagand héberge un riche ensemble de squelettes, de monstres et de préparations anatomiques. Peu à peu, les collections s'intègrent au patrimoine historique de l'établissement. Les bustes, les médailles, les tableaux — dont un portrait « éludorique » de Bourgelat — les instruments, les maquettes³⁵ et les produits chimiques anciens³⁶ s'accumulent. Deux collections patrimoniales de haute valeur actuelle sont à signaler. D'une part, le fonds ancien de la bibliothèque de l'école, remontant au XVI^e siècle qui regroupe plus de trois mille ouvrages antérieurs à 1830³⁷, auxquels s'ajoutent de nombreux documents d'intérêt historique — cours manuscrits de professeurs, gravures, planches, registres³⁸, etc. — d'autre part, la collection Chauveau incluant les appareils, instruments, registres d'expériences du savant, ainsi qu'une maquette de son laboratoire.

Plusieurs laboratoires de l'établissement pratiquent des activités de diagnostic — microbiologique, anatomopathologique, parasitologique, bromatologique, toxicologique, médico-légal, etc. Deux d'entre eux revêtent une importance particulière : le premier, le laboratoire de bactériologie et de chimie alimentaires de la chaire d'hygiène³⁹, associé au Centre de formation des techniciens des services vétérinaires (*cf. supra*), le second, le laboratoire de virologie animale⁴⁰, créé en 1952 et initialement adjoint à la chaire d'histologie et anatomie pathologique de Félix Lucam (1906-1981).

Les recherches effectuées à l'école de Lyon — comme l'enseignement qui s'y trouve dispensé — relèvent de nombreux champs disciplinaires. Cette diversité sera illustrée, dans ce qui suit, à l'aide de plusieurs exemples significatifs.

33 En particulier une importante collection de « fers pathologiques ».

34 Certaines - de pathologie, chirurgie, etc. -, dessinées et peintes à la main, sont des pièces uniques.

35 Outre celle du laboratoire de Chauveau (*cf. infra*), il faut mentionner une grande maquette ancienne de l'école - sous cage de verre - et un modèle réduit de table de couchage pour chevaux.

36 Deux pièces sont remarquables : une vitrine plate à trois portes, contenant plus de quatre-vingt flacons cachetés et étiquetés, ainsi qu'un petit « cabinet » vitré dans lequel les rangées de flacons sont disposées en escalier.

37 Dont, par exemple, *l'Encyclopédie* de D'Alembert et Diderot, *l'Histoire naturelle* de Buffon et une pièce unique : un ouvrage de dermatologie aux planches en couleurs exécutées à la main.

38 Registres de recensement et de notation des élèves, registres des punitions, etc. Ils peuvent être consultés par des descendants d'anciens élèves ou à des fins de recherche (études des origines géographiques ou sociales, par exemple).

39 Baptisé par la suite Laboratoire Charles Flachat, il migrera à Corbas, avant de rejoindre les locaux de Marcy-l'Étoile.

40 Fondé grâce à une donation faite à l'école de Lyon par l'Institut français de la fièvre aphteuse (IFFA-Mérieux), il a pour premier directeur Félix Lucam et change plusieurs fois de nom : d'abord Laboratoire de recherches de l'École nationale vétérinaire de Lyon, puis Laboratoire de virologie animale, puis Laboratoire de pathologie bovine et enfin Laboratoire d'études et de recherches en pathologie bovine et hygiène des viandes.

L'établissement bénéficie d'une forte tradition anatomique. Auguste Chauveau et Saturnin Arloing (1846-1911) publient un traité d'anatomie (Chauveau, A. et Arloing, S, 1871)⁴¹, auquel participera ensuite François-Xavier Lesbre (1858-1942) (Lesbre, F.X. *et al.* 1922-1923). Poursuivant dans cette même voie, Robert Barone est l'auteur d'un monumental ouvrage d'anatomie descriptive et comparée des mammifères domestiques en sept tomes⁴². L'ostéologie, la myologie, l'arthrologie, la splanchnologie et la neurologie-esthésiologie sont successivement abordées (Barone, R., 1996-2010). La qualité scientifique et esthétique des figures, la précision du texte ne seront jamais dépassées, ni même égalées par d'autres anatomistes. Bénéficiant d'une reconnaissance internationale, Robert Barone participe à une réforme radicale de la nomenclature anatomique, adaptant — avec des collègues étrangers — les nouveaux critères dénominatifs aux Mammifères : les *nomina anatomica veterinaria* voient ainsi le jour.

La tératologie brille aussi à l'école de Lyon, grâce aux travaux de Lesbre. Auteur d'un *Traité de tératologie de l'homme et des animaux domestiques* (Lesbre, F-X, 1927), le savant rassemble par ailleurs une importante collection de monstres — conservée dans le musée qui portera plus tard son nom (*cf. supra*).

En zoologie, Félix Lecoq (1805-1880), qui s'intéresse au comportement animal, découvre au milieu du XIX^e siècle la nidification des épinoches. Il a le tort d'en informer un professeur du Collège de France féru de pisciculture, Victor Coste. Ce dernier publiera seul, s'attribuant tout le mérite du vétérinaire.

Concernant la botanique, nous avons déjà mentionné des travaux de l'abbé Rozier. Celui-ci s'intéresse beaucoup aux applications agronomiques et alimentaires de la discipline, publiant des mémoires sur l'extraction des huiles végétales, la culture de la vigne, la production et la distillation des vins, ainsi qu'un manuel de jardinage et un *Cours complet d'Agriculture* en douze tomes — complété et publié après sa mort (Rozier, F., 1781-1800)⁴³. La tradition botanique se poursuit au XIX^e siècle, avec des professeurs comme Jules Péteaux (1840-1896), Antoine Blanc (1863-1904) ou Jean-Henry Magne (1804-1885).

En parasitologie, Gabriel Marotel (1876-1963)⁴⁴ s'intéresse au rôle vecteur de maladies de divers arthropodes, comme les moustiques, les mouches, les puces ou les tiques. Il est l'auteur d'un traité de parasitologie vétérinaire (Marotel, G., 1927).

41 La première édition, datant de 1857, est signée du seul Chauveau.

42 Avec son maître Tagand, il publie auparavant quelques volumes sur les seuls Équidés. Barone se lance ensuite dans la rédaction de son *Anatomie comparée des mammifères domestiques*, éditée - d'abord sur des crédits de laboratoire, puis chez un éditeur commercial - entre 1966 et 2010. Les cinq premiers tomes sont signés de son seul nom. Pour chacun des deux derniers - consacrés à la neurologie et à l'esthésiologie - il s'adjoint un co-auteur.

43 De 1771 à 1781, Rozier fut aussi le rédacteur d'une revue mensuelle *Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle, et sur les Arts*.

44 Les «leçons inaugurales» de Marotel, d'une grande originalité, attiraient une assistance considérable. Un autre orateur réputé, Louis Joubert (*cf infra*) mettait littéralement en scène ses cours magistraux. Robert Barone perpétuait pour sa part le rituel agrégatif : la leçon débutait avec un tableau noir vierge de tout dessin ou inscription. Ceux-ci apparaissaient au fur et à mesure que se développait le discours professoral, constituant *in fine* une véritable œuvre artistique polychrome. C'était l'époque de l'«enseignement spectacle».

Son élève Jacques Euzéby (1920-2010) acquiert une stature internationale, grâce à ses recherches dans le domaine de la parasitologie comparée et des zoonoses parasitaires. Il s'attache particulièrement à l'helminthologie — incluant l'épidémiologie des infestations et la mise au point de leur traitement. Mandaté par diverses organisations internationales, Euzéby accomplit des missions dans de nombreux pays. Il publie une vingtaine d'ouvrages, dont un important traité sur les helminthoses animales et humaines (Euzéby, J., 1961-1975).

L'œuvre de Chauveau, traitée par ailleurs (Pitois, C., 1998)⁴⁵, domine le champ de la physiologie. Rappelons cependant qu'elle fonde toute la cardiologie moderne. Le prédécesseur de Chauveau, Gabriel Colin (1825-1896)⁴⁶, conduit des recherches sur divers sujets, comme les centres nerveux, le système sympathique ou les mouvements du cœur. Il est aussi l'auteur d'un traité de physiologie plusieurs fois réédité (Colin, G., 1854). Au XX^e siècle, Louis Jung (1935-1958) s'intéresse à la physiologie nerveuse, avant que Jack Bost et Robert Boivin n'étudient la digestion et le métabolisme de l'urée chez les ruminants.

Dans les domaines de la microbiologie, de l'immunologie et de la pathologie microbienne, l'école de Lyon participe activement, à la fin du XIX^e siècle, à l'émergence de l'«ère pastorienne». Chauveau pressent d'ailleurs, avant même les expériences fondamentales de Pasteur, que les maladies infectieuses sont dues à des corpuscules vivants microscopiques. Saturnin Arloing (1846-1911) étudie la production de sérum antidiphthérique et découvre, avec son collègue Charles Cornevin (1846-1897), l'agent du charbon symptomatique (Bessard, B., 1998). S'opposant aux conceptions de Robert Koch (1843-1910) et Emil Behring (1854-1917), Chauveau et Arloing démontrent l'identité des tuberculoses humaine et animale. François Saint-Cyr (1824-1892) prouve, de son côté, qu'il n'existe qu'une seule morve, contagieuse sous toutes ses formes. Henry Toussaint (1847-1890) s'illustre en produisant le premier vaccin anticharbonneux et isole avec Cornevin l'agent du choléra aviaire. Auteur d'importantes investigations sur la rage, Victor Galtier (1846-1908) démontre l'intérêt expérimental du lapin et immunise des moutons en leur injectant de la salive virulente. Pasteur conteste à tort ce dernier résultat et, aujourd'hui encore, les mérites respectifs des deux savants font l'objet de controverses⁴⁷. Félix Lucam conduit des études pionnières sur la tremblante du mouton : classée à l'époque dans le groupe des affections «à virus lents», elle est aujourd'hui reconnue comme une maladie à prions⁴⁸. Signalons enfin l'introduction à l'école de Lyon, par Louis Joubert (1922-1989), Jean Oudar et leurs collaborateurs, de l'écopathologie et de l'écologie microbienne — des domaines de recherches alors émergents. L'une des conséquences de

45 Nous renvoyons le lecteur au texte de Robert Boivin (ce vol., p. 229).

46 Ce professeur au caractère difficile eut une carrière atypique. Il occupa la chaire d'«Anatomie et Physiologie» entre 1845 et 1847.

47 Gabriel Colin, précédemment cité, fut un vigoureux contradicteur de Pasteur.

48 Lucam acheta pour son laboratoire l'un des premiers microscopes électroniques commercialisés... lequel ne fonctionna presque jamais. Son jeune collègue, Jacques Gastellu, vit se désintéresser en un éclair l'image qu'il venait d'obtenir.

cette orientation fut la première co-habilitation d'un DEA avec une université : l'Université Claude Bernard Lyon 1.

En biochimie, Charles Porcher (1872-1933) s'intéresse à la composition chimique et à l'hygiène du lait. Cet « apôtre du lait sain »⁴⁹ fonde en 1920 le périodique *Le lait*⁵⁰. En lien avec le centre technique du cuir, André Magat (1924-1977) étudie les bases physico-chimiques du traitement des bovins contre le varron, une larve parasite suscitant des lésions dépréciatrices des peaux.

Les sciences pharmaceutiques sont abordées sous un angle expérimental par Louis-Furcy Grogner (1774-1837), qui étudie les effets de nombreuses drogues — surtout végétales — sur l'organisme des animaux. Il en déduit que certains remèdes ne méritent pas la réputation dont ils jouissent, une conclusion pouvant être mise en résonance avec des constatations actuelles.

En toxicologie, s'appuyant sur ses propres observations cliniques, Cornevin publie sur les plantes vénéneuses un ouvrage, encore utilisé aujourd'hui (Cornevin, C., 1887) et qui trouvera une suite naturelle dans celui de Claude Jean-Blain (Jean-Blain, C., 1978). Guy Lorgue développe, dès les années 1970, les aspects cliniques et diagnostiques de la toxicologie vétérinaire⁵¹ (Lorgue, G. *et al.*, 1987). Il travaille notamment sur les pesticides et — avec Daniel Courtot — sur les agents dopants du cheval de sport (Courtot, D. et Jaussaud, Ph., 1990). Son collègue Paul Delatour conduit — au début en collaboration avec Michel Lapras —, des recherches fondamentales sur l'action tératogène des anthelminthiques de la série du benzimidazole⁵².

La zootechnie, l'ancienne « hygiène appliquée »⁵³, se trouve dignement représentée par Charles-Ernest Cornevin (1846-1897), auteur d'un gigantesque traité de zootechnie (Cornevin, E., 1891). Désirant compléter cette œuvre par un traité de zootechnie spéciale, Cornevin effectue des voyages dans la plupart des pays d'Europe, en Afrique et en Asie. Mais il meurt peu après la publication des deux premiers fascicules, consacrés aux petits mammifères et aux oiseaux de basse-cour.

Dans le domaine des sciences humaines, le physiologiste Jack Bost dispense des conférences d'histoire des sciences à l'étranger et conduit d'importantes recherches sur le passé de l'école vétérinaire de Lyon. Il est l'auteur d'un ouvrage faisant date sur le sujet (Bost, J., 1992). Son collègue Philippe Cottureau a récemment publié la première biographie moderne de Claude Bourgelat (Cottureau et Webber-Godde, 2011). Aucun ouvrage n'avait été consacré auparavant à l'« Instituteur des écoles vétérinaires » !

49 Surnom qui lui fut attribué en raison de l'objet principal de ses recherches.

50 Porcher est aussi le co-fondateur du *Vade-mecum du vétérinaire*. Cet ouvrage, destiné surtout aux praticiens, ne connaîtra pas moins de seize éditions.

51 À l'école de Marcy-l'Étoile, Guy Lorgue fondera le premier centre antipoison animal.

52 Suscitées par « l'affaire parabendazole ». Ce principe actif, puissamment tératogène comme la plupart des anthelminthiques dérivés du benzimidazole, avait provoqué des malformations spectaculaires dans un effectif ovin.

53 Au début du XIX^e siècle, Grogner donne une définition extensive de l'hygiène vétérinaire, pouvant se résumer ainsi : gouverner les animaux domestiques et les améliorer. Le terme va ensuite évoluer vers sa conception actuelle, adoptée par la chaire d'« Hygiène et industrie des denrées animales et d'origine animale » de l'école.

À partir de la fin des années 1960, l'INRA décide d'attribuer aux Écoles nationales vétérinaires des postes de chercheurs (techniciens, ingénieurs, chargés et directeurs de recherche)⁵⁴. Le déménagement à Marcy-l'Étoile sera suivi de la constitution d'unités mixtes, travaillant sur diverses thématiques : les maladies virales des ruminants, le dopage du cheval de sport, l'écotoxicologie, les maladies parasitaires des oiseaux, les mycotoxicooses, l'action des rodenticides anticoagulants, etc.

Les compétences qui viennent d'être évoquées confèrent à l'établissement une place non négligeable dans le contexte scientifique, industriel et politique lyonnais. Certains professeurs participent même à l'administration de la cité : Armand Tapernoux (1899-1984) est le premier adjoint au maire Louis Pradel (1906-1976)⁵⁵. Jean Ferney, Philippe Cottereau, puis Jean-Paul Deschanel, assument la direction du jardin zoologique du parc de la Tête d'Or. Enfin des liens solides se nouent avec diverses entreprises lyonnaises, comme l'Institut Mérieux, l'Institut Pasteur ou la Société Lipla.

Conclusion

En dépit de tous les obstacles jalonnant son histoire, l'École nationale vétérinaire de Lyon a pu remplir sa mission initiale de protection de la santé animale, étendue plus tard à la santé humaine. Un enseignement et une recherche originaux se sont développés au sein de l'établissement, en lien avec une profession désireuse d'améliorer sans cesse sa reconnaissance sociale. Les compétences de l'école ont pu s'associer à celles des facultés lyonnaises, malgré une position institutionnelle suscitant un écartèlement perpétuel entre médecine et agriculture. Enfin, l'École vétérinaire de Lyon a participé à la vie de la cité, tout en exportant ses talents à l'étranger. Aucune de ces actions n'aurait été possible sans l'engagement efficace d'enseignants et de directeurs éclairés, voire visionnaires qui, pour reprendre une conclusion de Guy Barthélémy, « se sont penchés patiemment, modestement, sur les trésors et les ressources de la Nature, pour en faire bénéficier le meilleur de l'esprit de progrès (...). Ces hommes ne sont pas des saints, et on ne leur demande pas de l'être. Mais tous ont obéi à un certain dépassement d'eux-mêmes, lorsqu'il s'est agi pour eux d'orienter leur existence vers une vocation en rapport avec l'essentiel de la vie » (Barthélémy, G., 1979). Leur souvenir plane encore sous les voûtes de l'ancien cloître du quai Chauveau.

54 Une telle initiative rappelle celle de Victor Duruy, associant l'EPH à des laboratoires du Muséum national d'Histoire naturelle. Pour diverses raisons, les liens se distendront progressivement avec l'INRA, qui se désengagera à partir des années 1990. La dernière UMR sera dissoute en 2010.

55 Les étudiants arrêtés par la police lyonnaise à la suite de chahuts ou de scandales divers demandaient à téléphoner à M. Tapernoux, afin que celui-ci vienne les tirer d'affaire.



DOC

DOC

DOC

M M M



MARCE GUYON, MARTIN
1735 - 1340

EDUCATION
ET NAVIGATION













2

LES PERSONNALITÉS



EN GUISE DE CONCLUSION

◆ Guy BERTHOLON³⁷

Au terme de cet ouvrage, on pourrait parler d'une valse à quatre temps pour résumer l'histoire de l'université de Lyon :

- Du Moyen Âge à Napoléon : plusieurs tentatives avortées à Lyon
- L'Université impériale : une seule université en France où Lyon prend toute sa place
- En 1896 : la re-crédation des universités, et donc une université à Lyon
- En 1969 : la loi Edgard Faure, deux puis trois universités à Lyon

Et enfin, aujourd'hui, un rassemblement de multiples établissements lyonnais et stéphanois intitulé... Université de Lyon !

Les tentatives avortées

Après la création des écoles par Charlemagne, c'est au XIII^e siècle que les universités voient le jour dans le monde occidental et elles sont toutes créées par l'Église : Paris en avril 1231 (bulle de Grégoire IX), Toulouse en 1233 (bulles de Jean XIII et Clément VII), Montpellier en 1289 (bulle de Nicolas VI).

Cette origine religieuse est très compréhensible quand on sait que la première université, en Occident, est celle de Paris, qui avait la responsabilité de former les clercs.

La ville de Lyon appartient depuis le IX^e siècle au Saint Empire Romain Germanique, mais des querelles vont éclater entre les archevêques et leurs voisins (Forez, Beaujolais...) et avec les habitants de Lyon qui demandent à s'émanciper de la tutelle de l'Église pour ce qui relève du domaine temporel (justice, impôt, monnaie...). Philippe le Bel, trop heureux, annexe Lyon au royaume de France, en 1312, tout en maintenant les libertés civiles de la commune de Lyon : 12 consuls élus ou échevins administrent la ville.

Mais après s'être séparés de leur archevêque, les Lyonnais étaient mal placés pour réclamer une université au Pape...

37 Professeur honoraire des universités.

Cette situation durera jusqu'à la Révolution et malgré cela, comme le montrent R. Saussac et Nicole Dockès-Lallement, plusieurs tentatives ont eu lieu : une École supérieure de droit à plusieurs reprises, un Collège de médecine en 1500, un enseignement des lettres et des arts au Collège de la Trinité. Aucune tentative n'aboutira, probablement parce que personne n'obtiendra ou ne revendiquera pour Lyon le monopole de la collation des grades.

L'Université impériale

Ce n'est pas une véritable université au sens que l'on donnait à ce terme au XIII^e siècle, puisque c'est en fait l'organisation sur tout le territoire du pays de l'ensemble de tous les ordres d'enseignement. Les académies sont créées dans les villes possédant une cour d'appel, dont Lyon, avec à leur tête un recteur. Les facultés sont rétablies à partir d'un corps professoral constitué par le recteur choisissant au moins trois professeurs des disciplines concernées, selon la loi de 1806 et le décret d'application de 1808.

Trois facultés sont créées à Lyon, sciences, lettres, et théologie, mais elles compteront pendant la fin de l'Empire peu d'élèves et rencontreront donc peu de succès, comme c'est d'ailleurs le cas de bon nombre de villes françaises. La médecine est réservée à Paris, Montpellier et Strasbourg et le droit confié à Grenoble, compte tenu de l'ancienneté de l'enseignement du droit en Dauphiné (Bange, ce vol., introduction chap. 1).

À la chute de l'Empire, la Restauration supprime les facultés qui ne seront rétablies que par la Monarchie de Juillet. Pour Lyon, grâce à la demande du maire de Lyon G. Prunelle, sensibilisé par le docteur Lortet, et du préfet Gasparin, la faculté des sciences puis celle des lettres sont rétablies.

À partir de ce moment, Lyon suivra le sort des autres villes de France, puisque l'organisation de l'Université impériale centralisée continuera d'exister sous les différents régimes jusqu'à la Troisième République. Les facultés font passer le baccalauréat, délivrent les diplômes de leurs spécialités et font soutenir des thèses.

Il faut d'ailleurs souligner que, même pendant la fin de l'Empire, la faculté des sciences de Lyon fait déjà passer quelques thèses (Pelletier 1811) et vous permettez à un Lyonnais, qui a vécu sa jeunesse 1, rue Tabareau et qui est cristallographe de surcroît, de vous rappeler que Charles-Henry Tabareau a fait passer plusieurs thèses à Lyon, dont celle de Bravais (son beau-frère).

Nous trouverions probablement la même situation en lettres à cette époque et donc nous pouvons dire que pendant cette période, de l'Empire à la Troisième République, même si l'université était une seule université nationale, Lyon a vécu la même vie universitaire que les autres villes, en particulier Montpellier.

Une université à Lyon

En 1896, la Troisième République promulgue la loi redéfinissant les universités et leurs composantes, les facultés telles que nous les avons connues pour les plus anciens d'entre nous jusqu'en 1969. De ce fait, l'université de Lyon est créée à partir

de quatre composantes : les anciennes facultés des sciences et des lettres, mais aussi les deux composantes récentes créées dans les années juste avant 1896 : la faculté de médecine et la faculté de droit.

1969 la loi Edgar Faure

Après les mouvements de 1968, la nouvelle loi autorise, et dans certains cas oblige, les universités à se réorganiser. Pour Lyon, il y aura deux universités : Science et Médecine qui deviendra Lyon 1 Claude Bernard et Lettre Droit et Sciences Humaines qui deviendra Lyon 2. Cette université donnera naissance quelques années plus tard à Lyon 2 Lettres et Sciences humaines (Université Lumière) et à Lyon 3 Droit et Philosophie (Université Jean Moulin).

L'avenir

Depuis 1997, les universités Lyonnaises constituent avec certaines grandes Écoles d'ingénieurs un pôle universitaire de Lyon dont le statut juridique change, mais dont le but reste le même : mettre en commun un certain nombre de compétences et d'actions pour faire face à la fois à la demande sociale et à la diminution des crédits affectés. Actuellement, nous assistons à la création d'une communauté universitaire englobant Lyon et Saint-Étienne avec un total de plus de 100 000 étudiants.

Deux remarques finales :

L'action des édiles de Lyon, qu'ils soient échevins du Consulat ou, sous la République, maires de Lyon, a toujours été de soutenir les demandes des universitaires, certes avec plus ou moins de constance, avec plus ou moins de bons arguments, mais il me semble que l'université de Lyon d'aujourd'hui ne serait pas ce qu'elle est sans ce soutien qui transcende les clivages politiques et les opinions personnelles.

Le vieil adage « Lyon ville de marchands n'a pas besoin d'une Université » n'est vrai qu'avant la Révolution. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il ne s'applique plus aux milieux industriels ou patronaux qui, surtout au XIX^e siècle, étaient plus attachés à la production qu'à la recherche. Sait-on qui fonda alors l'association des « Amis de l'Université de Lyon », six ans avant la création de l'université elle-même en 1896 ? C'est Édouard Aynard, industriel, conseiller municipal, député du Rhône et président de la chambre de commerce de Lyon. Les milieux patronaux avaient mesuré tout l'intérêt d'abriter une université dans leur ville.

LYON

Une université dans sa ville

Depuis près d'un siècle, aucun livre n'était revenu sur l'histoire de l'université de Lyon. Pour le cent vingtième anniversaire de l'institution, le présent ouvrage propose une salutare mise à jour des connaissances.

«Lyon, une université dans sa ville» relate la mise en place et la croissance, non seulement de l'université, mais aussi des nombreux autres établissements d'enseignement supérieur présents à Lyon, Saint-Étienne et Bourg-en-Bresse. Sont abordés tous les aspects, historiques aussi bien que scientifiques : les conditions de création et de développement des institutions, les grandes figures lyonnaises ou d'adoption, la richesse des collections, la variété des bâtiments ainsi que les particularités du développement international.

Toute la richesse d'un monde en mutation, au travers de cinquante articles et autant d'auteurs.

ISBN : 978-2-917659-72-4

Dépôt légal : mai 2018

www.editions-libel.fr



LIBEL

Prix : 35,00 € TTC

